

Communiqué du 24 avril 2023

SOS MÉDECINS FRANCE : « TOUT ÇÀ, POUR ÇA ! »

Annick Morel, chargée de rédiger le règlement arbitral, a proposé ce matin en présence des six syndicats représentatifs des médecins libéraux le contenu de son règlement arbitral.

SOS MÉDECINS FRANCE constate que l'ensemble des dispositions favorables la visite à domicile qui avaient été négociées dans le projet de convention initial ont disparu du règlement arbitral, tel qu'il a été présenté ce matin.

SOS MÉDECINS FRANCE appelle à la négociation rapide d'une convention qui réintègre les dispositions permettant de soutenir la visite à domicile pour les soins non programmés (SNP) et la permanence de soins ambulatoire (PDSA).

Pour le Dr Jean-Christophe Masseron, Président de SOS MÉDECINS FRANCE :
« Ce règlement arbitral est a minima. Il fait ici l'impasse sur la visite à domicile, qui pourtant est un enjeu pour des millions de Français. »

Dr Jean-Christophe Masseron
Président

Dr Serge Smadja
Secrétaire général